

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 13 décembre 2010

1 Communauté d'agglomération creilloise – commission locale d'évaluation des transferts de charges - désignation de trois membres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUADDI

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. BOULHAMANE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme M'BAYE-DIAO

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

36

■ **Rapport de présentation :**

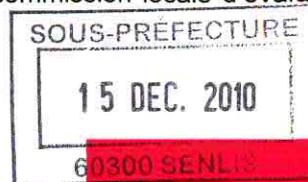
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

Dans le cadre de la transformation de la communauté de l'agglomération creilloise, en communauté d'agglomération, le 1^{er} janvier prochain, le conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 22 octobre dernier, de la composition et des règles de fonctionnement de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Cette commission.

La commission est chargée d'évaluer le coût des charges transférées qui entre dans le calcul des attributions de compensation et notamment de définir pour chacun des compétences transférées, une méthodologie commune d'évaluation des charges (en application du code général des impôts, article 1609 C nonies).

La commission locale d'évaluation des transferts de charges instituée entre la communauté d'agglomération creilloise et les communes membres, est composée de délégués des conseils municipaux. Toutes les communes auront le même nombre de représentants.

Il vous est proposé de désigner trois conseillers municipaux qui seront membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.



maintenant !

Les candidats proposés sont :

- Pour la liste « Creil l'audacieuse, rassemblement des forces de gauche »
 - Jean-Claude VILLEMMAIN
 - Hassan BOUADDI
 - Habib. ABBA SIDICK
- Pour la liste « Avec Creil pour Tous » :
 - Isabelle MAUPIN
 - Danielle SOKOLONSKI
 - Brahim BELMHAND
- Pour la liste « Rassembler pour réussir Creil » :
 - Nourredine NACHITE
 - Murielle RIFFAULT
 - Madani CHEURFA

Vous êtes appelés à voter

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 C nonies

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral modifié de M. le Préfet de l'Oise du 17 décembre 2001 portant création de la Communauté de l'agglomération creilloise,

Vu l'arrêté n°15/2006 modifié de M. le Préfet de l'Oise du 18 juillet 2006 portant modification des compétences de la Communauté de l'agglomération creilloise,

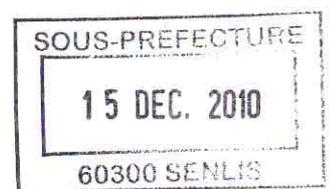
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 septembre 2010 certifiée exécutoire le 10 septembre 2010, approuvant la modification du statut juridique de la communauté de l'agglomération creilloise, approuvant la modification des compétences de la communauté d'agglomération creilloise et approuvant les statuts.

Vu la délibération du conseil municipal n°6 en date du 27 septembre 2010, approuvant la transformation de la communauté de l'agglomération creilloise en communauté d'agglomération, la modification des compétences de l'EPCI et la modification des statuts,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 octobre 2010 approuvant la composition et le fonctionnement de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Considérant la nécessité de désigner trois membres pour représenter la ville au sein de cette instance,

Entendu le rapport de présentation,



maintenant !

■ Vote ordinaire:

Votants : 36

Ont obtenu :

Jean-Claude VILLEMAIN :	26 voix
Hassan BOUADDI :	26 voix
Habib ABBA SIDICK :	26 voix
Isabelle MAUPIN :	7 voix
Danielle SOKOLONSKI :	7 voix
Brahim BELMHAND :	7 voix
Nourredine NACHITE :	3 voix
Murielle RIFFAULT :	3 voix
Madani CHEURFA :	3 voix

■ Décide à la majorité:

Article unique : de désigner :

- Jean-Claude VILLEMAIN
- Hassan BOUADDI
- Habib ABBA SIDICK

membres de la commission locale d'estimation des transferts de charges.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 DEC. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 15 DEC. 2010

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16.12.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Reluy

